

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 14 décembre 2018

**7<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2018-6-7-1

### Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

### Service consulté

DECS - ACP

DECS - SLP

DECS - SAD

## POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Résumé : Le rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires relatives à la culture et au patrimoine pour l'année 2019.

Au cours de l'année 2018, le Conseil départemental a donné corps à sa volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre, avec une attention toute particulière sur la jeunesse, avec la mise en œuvre :

- du nouveau schéma des enseignements artistiques qui accompagne les professionnels de l'enseignement en musique, théâtre et danse et permet à 13 000 jeunes d'accéder à une pratique artistique chaque année ;
- des 16 projets culturels en collège soutenus dans le cadre de l'appel à projets «pratiques artistiques en collège» ;
- des actions de médiation autour du livre assurées par la Médiathèque départementale, notamment l'antenne du Sundgau, qui permettent chaque année à 35 000 jeunes d'avoir accès au livre ;
- de l'exposition « 1918-1925, les Alsaciens. Paix sur le Rhin ? » autour du centenaire de la fin la Première guerre mondiale, organisée par les Archives départementales, en faveur des collégiens haut-rhinois.

De plus, un travail de refonte des politiques a été engagé tant dans le domaine du livre, que des archives, avec l'amorce du travail autour du nouveau schéma de lecture publique et de la redéfinition de la politique départementale sur les archives.

En 2019, ces actions se poursuivront et seront densifiées avec :

- l'adoption d'un nouveau schéma de lecture publique doté d'un dispositif dédié d'intervention en faveur des médiathèques structurantes de territoire ;
- le lancement du Plan Patrimoine 68 avec une intervention redéfinie en faveur de la restauration des châteaux forts, du patrimoine de territoire, des grands sites remarquables et des maisons alsaciennes anciennes, et ce dans une logique de

territorialisation de l'action du Département à l'échelle des territoires de vie ;

- la circulation de l'exposition « 1918-1925, les Alsaciens : Paix sur le Rhin ? » et du dôme numérique dans les collèges, en parallèle de la concrétisation des conclusions de l'étude en cours sur la politique départementale en matière d'archives ;
- la mise en œuvre d'un appel à projets « culture et solidarité » pour permettre aux personnes éloignées de la culture, personnes âgées et handicapées, d'avoir accès à une offre culturelle de qualité et de proximité ;
- l'intensification de l'ouverture des jeunes à la culture, avec l'appel à projets « pratiques artistiques en collège », le soutien apporté à « collèges au cinéma » en liens étroits avec l'Education Nationale et le Ministère de la culture, et le lancement d'un appel à projets « pratiques collectives » en faveur des élèves des écoles de musique, théâtre et danse ;
- le soutien au développement culturel des territoires permettant ainsi au Département d'accompagner en ingénierie les territoires qui font le pari de la culture pour développer leur attractivité, l'emploi et les solidarités.

Pour cela, en 2019, la politique en faveur de la culture et du patrimoine propose un engagement financier :

En dépenses :

- fonctionnement : 5 821 860 € de crédits de paiement (CP) et 85 330 € d'autorisations d'engagement (AE) ;
- investissement : 2 204 250 € de CP et 10 492 955,76 € d'autorisations de programme (AP) ;

En recettes :

- fonctionnement : 216 622 € de CP et 22 330 € d'AE.

## **I. Développement culturel**

L'action du Département en faveur du développement culturel a pour objectif de rendre la culture, dans toute sa pluralité, accessible à tous les publics, notamment les jeunes, et au plus près des territoires. A cet égard, elle s'inscrit pleinement dans le projet stratégique de la collectivité pour la réussite éducative de tous (PRET). Par ailleurs, la convergence des politiques avec celles déployées par le Conseil départemental du Bas-Rhin est recherchée autant que possible.

### **A. Les grandes tendances et objectifs 2019**

Dans ce contexte, la politique en faveur du développement culturel vise prioritairement à :

- conforter la dynamique impulsée en direction de la jeunesse grâce aux Appels à Projets « pratique artistique en collège » et pratique collective avec les acteurs de l'enseignement artistique et de l'élargir au public relevant de la Solidarité, en initiant un appel à projet à dimension transversale,
- rendre le Schéma des enseignements artistiques 2018/2023 pleinement opérationnel dans ses objectifs de soutien aux professionnels, d'accès des jeunes à la pratique artistique et de valorisation de l'action départementale,
- réactiver la politique de proximité en faveur des territoires, à budget constant, en valorisant l'ingénierie des services et les aides accordées au titre de dispositifs existants,
- accentuer la visibilité de l'action culturelle du Conseil départemental par l'organisation de manifestations événementielles (afterworks, forums, temps forts pratique amateur...),

- poursuivre le soutien à la ville de Colmar pour son projet de Centre Européen du Livre ainsi qu'au Centre Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) et aux Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, pour le renouvellement régulier de leurs équipements respectifs.

Pour la mise en œuvre de ces politiques, un montant global de 4 473 000 € est sollicité en 2019. Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

## Politique Développement culturel

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE DEVELOPPEMENT CULTUREL	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019-2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
SIL / Soutien aux Lieux de diffusion (D022)	1 895 500 €	1 959 000 €	1 914 000 €	-45 000 €	-2,30%		
SEA / Soutien aux expressions artistiques (D021)	287 650 €	419 000 €	253 000 €	-166 000 €	-39,62%		
SDEA / Schéma des enseignements artistiques (D026)	1 486 807 €	1 479 000 €	1 491 000 €	12 000 €	0,81%		
Collège au Cinéma (D025)	30 915 €	32 500 €	32 500 €	- €	0,00%		
SDT / Culture et Solidarité (D023)	5 600 €	8 500 €	31 500 €	23 000 €	270,59%		
SDT / Appel à projets Collèges (D023)	15 431 €	50 000 €	60 000 €	10 000 €	20,00%		66 000 €
SDT / Développement culturel des Territoires (D023)	173 000 €	- €	173 000 €	173 000 €			
SDT / Fonds pour initiatives interreligieuses (D023)	- €	- €	5 000 €	5 000 €			15 000 €
Évènementiel (réceptions, afterworks, ...) (L024)	- €	- €	13 000 €	13 000 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEVELOPPEMENT CULTUREL</b>	<b>3 894 903 €</b>	<b>3 948 000 €</b>	<b>3 973 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>0,63%</b>		<b>81 000 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

POLITIQUE DEVELOPPEMENT CULTUREL	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Soutien aux institutions (D222)	39 580 €	262 000 €	480 000 €	218 000 €	83,21%	30 000 €	
Développement enseignements artistiques (D226)	28 709 €	0 €	20 000 €	20 000 €		60 000 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT CULTUREL</b>	<b>68 289 €</b>	<b>262 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>238 000 €</b>	<b>90,84%</b>	<b>90 000 €</b>	

## B. Les domaines de la politique

### 1. Soutien aux institutions (D022)

#### *a) Lieux de diffusion à rayonnement territorial et départemental (D722 et D622) - dépenses de fonctionnement*

L'enveloppe en faveur des « opérateurs et lieux de diffusion culturelle » (**1 914 000 €**) revient près de son niveau de 2017 (1 916 000 €).

Ces crédits permettent de soutenir des lieux de diffusion à rayonnement territorial, départemental et au-delà, couvrant tous les champs artistiques tels que notamment les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, la Filature à Mulhouse, la Comédie de l'Est à Colmar, le CRAC (Centre Rhénan d'Art Contemporain) à Altkirch, le Noumatrouf, l'Agence Culturelle Grand Est mais aussi les relais culturels qui maillent le territoire comme la Coupole à Saint-Louis, les relais fusionnés de Thann et Cernay, la Passerelle à Rixheim, le CREA à Kingersheim, etc.

Des opérateurs culturels ne disposant pas d'un lieu de diffusion mais proposant une programmation de saison relèvent également de ce dispositif tel que le Lézard à Colmar.

Il s'agit, dans le cadre de convention d'objectifs, de financer prioritairement des actions de médiation culturelle dans les territoires et en direction de publics relevant des compétences départementales (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap, de fragilité sociale...) mais aussi de soutenir la création, les résidences et l'emploi d'artistes régionaux.

De nombreux projets de médiation ont pu être déployés par ces acteurs culturels vers les publics cibles du Département. L'action des Dominicains de Haute-Alsace en ce sens est particulièrement significative, innovante et dynamique.

En résumé, au total, pour les dépenses de fonctionnement, **1 914 000 € de CP** sont sollicités au titre de la politique D022 du BP 2019.

## ***b) Dominicains de Guebwiller et Centre du livre à Colmar (D222) - dépenses d'investissement***

Le projet de la ville de Colmar pour le Centre du livre ancien mobilisera **400 000 €** de crédits de paiement, selon un phasage ajusté à l'avancement des travaux.

Pour l'association des Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller un crédit de paiement de **80 000 €** en hausse par rapport à 2018 lié à l'achat programmé du grand dôme numérique (pour un montant de 30 000 €), est proposé ; ce crédit permettra également le renouvellement d'équipements lié à l'activité du site et du Centre Audiovisuel (62 000 € en 2018, intégrant le projet spécifique du dôme numérique sur la thématique de l'exposition commune avec le Bas-Rhin «1918-1925, Les Alsaciens. Paix sur le Rhin ?», qui circulera auprès des collègues).

En résumé, au total, pour les dépenses d'investissement, **480 000 € de CP** et **30 000 € d'AP** sont sollicités au titre de la politique D022 du BP 2019.

## **2. Soutien aux expressions artistiques (D021) - dépenses de fonctionnement**

### ***Associations (D721) et Communes (D721)***

Pour la mise en œuvre du dispositif « Expressions Artistiques » un crédit de **253 000 €** est sollicité. En effet, une partie des crédits (160 000 € dont 135 000 € au titre des Expressions Artistiques et 25 000 € au titre des lieux de diffusion pour la ville de Mulhouse et 13 000 € pour la communauté de communes du Sundgau) sont à nouveau inscrits sur la rubrique « Développement des territoires » afin de permettre d'identifier l'action territoriale du Département. Par ailleurs, un crédit de 3 000 € est réorienté sur la rubrique « Culture et Solidarité » concernant un dossier à dimension fortement sociale (passeurs d'images).

Le soutien accordé au titre des « Expressions Artistiques » permet d'accompagner annuellement environ 70 projets culturels associatifs ou de collectivités, issus de tous les champs artistiques, ciblés principalement sur la diffusion musicale, les festivals, la création/diffusion. Cette rubrique pourrait évoluer vers de nouvelles modalités d'intervention, pour garantir un meilleur équilibre entre les territoires du département et une visibilité renforcée de l'action du Département.

Il est précisé que les dossiers de demandes de subvention devront parvenir au Conseil départemental du Haut-Rhin au moins trois mois avant le début de la manifestation et au plus tard le 31 juillet de l'année en cours, pour pouvoir être instruits et présentés au titre de cette rubrique dans l'année. Au-delà de cette date, les dossiers ne pourront plus être pris en compte.

En résumé, au total, **253 000 € de CP** sont sollicités au titre de la politique D021 du BP 2019.

## **3. Développement des enseignements artistiques (D026)**

L'enveloppe de **1 491 000 €** dédiée au Schéma des enseignements artistiques 2018-2023, en légère hausse par rapport au BP 2018 (1 479 000 € en 2018), permettra de maintenir l'engagement significatif du Département aux côtés des acteurs œuvrant pour la vitalité des pratiques amateur des jeunes haut-rhinois, avec un cadre d'intervention renouvelé. Il prévoit un nouvel appel à projets pour la valorisation et le renouvellement des pratiques amateurs ainsi qu'un temps fort pour valoriser les talents des élèves en musique, en danse et en théâtre. A noter que les 2 Départements ont affirmé leurs objectifs communs vis-à-vis du milieu des acteurs de la pratique artistique, dans le cadre du nouveau Schéma haut-rhinois.

***a) Ecoles de musique, de danse et de théâtre (D726) - dépenses de fonctionnement***

Le Schéma départemental touche 90 écoles de musique, danse et théâtre ; parmi elles, 9 écoles centre en musique, une en danse et une en théâtre, dotées d'un projet pédagogique formalisé, sont des structures ressource et des acteurs culturels de territoire à part entière, en capacité de porter des projets fédérateurs d'animation. Elles participent également au réseau du Schéma et aux réflexions conduites par le Département pour développer et renouveler le tissu des pratiques amateur.

L'enveloppe de **567 000 €**, sollicitée en 2019, permettra l'attribution des subventions aux écoles conformément aux modalités de calcul du Schéma 2018/2023, soit une légère diminution par rapport à 2018 (570 000 €).

***b) Conservatoires (D726) - dépenses de fonctionnement***

Les 3 conservatoires sont des acteurs incontournables du Schéma et participent à la dynamique du réseau animé par les services du Département. Une enveloppe constante de **274 000 €** leur est allouée dans le cadre de conventions d'objectifs.

***c) Associations œuvrant pour la mise en œuvre du Schéma***

Un réseau d'acteurs dont les principaux sont le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture), CADENCE, le GEEM (groupement d'employeurs de l'enseignement musical) agissent également en convergence avec les objectifs du Schéma, pour la structuration des écoles, leur mise en conformité avec le cadre légal et le développement de projets de pratiques amateur collectives. A ce titre, un crédit constant de **635 000 €** est sollicité pour 2019.

***d) Appel à projets (D726) - dépenses de fonctionnement***

Un Appel à Projets « pratique collective », précédemment porté et financé par le CDMC, est lancé par le Département, en concertation étroite avec le CDMC, pour l'année 2019, dans le cadre du Schéma des enseignements artistiques 2018-23. Il concerne les structures relevant du Schéma (écoles de musique, danse, théâtre et les sociétés de musique principalement) pour les encourager à expérimenter des projets pédagogiques collectifs, animant leur territoire. Une enveloppe de **15 000 €** est sollicitée pour ce nouveau dispositif.

En résumé, au total, pour les dépenses de fonctionnement, **1 491 000 € de CP** sont sollicités au titre de la politique D026 du BP 2019.

***e) CDMC (D226) - dépenses d'investissement***

Afin de permettre au CDMC de renouveler régulièrement ses équipements et les ressources de son fonds documentaire, désormais ouvert également aux disciplines du théâtre et de la danse pour s'articuler avec le Schéma départemental, un crédit constant de **20 000 €** en crédit de paiement et en autorisation de programme est sollicité pour 2019.

En résumé, au total, pour les dépenses d'investissement, **20 000 € de CP** et **60 000 € d'AP** sont sollicités au titre de la politique D026 du BP 2019.

#### **4. Collège au cinéma (D025)**

##### ***Collège au cinéma (D825) - dépenses de fonctionnement***

Le Département reste mobilisé sur ce dispositif d'éducation à l'image qui touche chaque année environ 4000 élèves et une quarantaine de collèges dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'association RECIT et le Département du Bas-Rhin pour une action à dimension interdépartementale.

Un crédit constant de **32 500 €** est sollicité pour le renouvellement de cette opération l'année scolaire 2019/2020.

En résumé, au total, **32 500 € de CP** sont sollicités au titre de la politique D025 du BP 2019.

#### **5. Développement culturel des territoires (D023)**

##### ***Développement des territoires (D723) - dépenses de fonctionnement***

Il s'agit de réactiver la politique de proximité en faveur des territoires, en identifiant une enveloppe spécifique, à budget constant. En effet, des crédits inscrits sous les rubriques « expressions artistiques » et « lieux de diffusion » en 2017 et 2018, (160 000 € pour la ville de Mulhouse et 13 000 € pour la communauté de communes du Sundgau) sont à nouveau inscrits sur la rubrique « développement des territoires » pour permettre une meilleure visibilité de la politique territoriale du Département.

Elle concerne la ville de Mulhouse et la communauté de communes de Sundgau soutenues pour leur projet culturel respectif. Cette politique se traduit aussi par de l'ingénierie des services du Département et la mise en valeur des aides accordées au titre de dispositifs existants, dans le cadre de convention de partenariat telle que celle signée avec la communauté de communes du Val d'Argent. A ce titre, un crédit constant de **173 000 €** est sollicité pour 2019.

En résumé, **173 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

#### **6. Culture et Solidarité**

##### ***a) Appel à projets Culture et Solidarité (D723) - dépenses de fonctionnement***

En cohérence avec l'audit culturel de 2015, l'orientation des politiques culturelles pour plus de transversalité, incarnée par l'appel à projet « pratiques artistiques en collège » s'amplifie avec le lancement d'un appel à projets Culture et Solidarité. Il s'agit de donner un véritable contenu à cette approche transversale en encourageant l'émergence de projets culturels émanant de structures culturelles ou sociales pour réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle. Une enveloppe de **20 000 €** de CP est sollicitée pour la mise en œuvre de cette démarche.

##### ***b) Culture et Solidarité - Associations (D723) - dépenses de fonctionnement***

Dans le même objectif que l'appel à projets, le Département soutient des structures œuvrant en faveur de l'interconnaissance et du rapprochement des milieux culturels et sociaux. Ainsi par exemple le Conseil départemental du Haut-Rhin est engagé aux côtés de celui du Bas-Rhin dans un partenariat avec l'ESAT-Evasion de Sélestat, pôle ressource culture-handicap ; il a également adhéré à l'association Tôt ou T'art avec laquelle il a organisé, en octobre 2018, le premier forum rassemblant près d'une centaine d'acteurs des 2 milieux avec des temps d'échanges et d'ateliers particulièrement riches et nourris. A ce titre, un crédit de **11 500 €** est sollicité pour 2019.

En résumé, au total, **31 500 € de CP** sont sollicités pour la politique « Culture et solidarité » du BP 2019.

## **7. Culture et Education**

### ***Appel à projets Pratiques artistiques en Collège (D823) - dépenses de fonctionnement***

L'appel à projets en Collège : expérimenté en 2017 a été confirmé sur l'année scolaire 2018-19 avec succès : 16 projets ont pu être soutenus dans toutes les disciplines artistiques et dans les collèges de tout le territoire haut-rhinois. Son objectif de permettre aux collégiens de découvrir une pratique artistique, une œuvre et un lieu de diffusion, a été atteint. Dans ce contexte, il est proposé de reconduire cet appel à projets avec une augmentation de 10 000 € (50 000 € en 2018) pour l'année scolaire 2019/2020.

A noter que des rapprochements avec l'Education Nationale pourraient permettre d'amplifier ces actions, notamment avec une résidence d'artiste en collège.

En résumé, au total, **60 000 € de CP** et **66 000 € d'AE** sont sollicités au titre du BP 2019.

## **8. Fonds pour initiatives interreligieuses (D823) - dépenses de fonctionnement**

Dans le cadre de la feuille de route partagée pour les années 2019-2021, le dialogue interreligieux est une marque forte de l'identité du territoire alsacien qui est soutenu par les deux Départements alsaciens. A ce titre, sera mis en œuvre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une période de 3 ans, un Fonds de soutien aux initiatives InterReligieuses (FIR). Dans ce cadre, **5 000 € de CP** et **15 000 € d'AE** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, **269 500 € de CP** et **81 000 € d'AE** sont sollicités au titre de la politique D023 du BP 2019.

## **9. Evènements liés à la Culture et au Patrimoine (L024)**

### ***Evènementiel (L624) - dépenses de fonctionnement***

Afin de favoriser la visibilité des actions culturelles, il est prévu de renouveler l'organisation de temps de rencontres entre acteurs culturels mais aussi éducatifs et sociaux qui favoriseront une meilleure connaissance réciproque et l'éclosion de projets nouveaux (diverses manifestations évènementielles, afterwork, forum culture-éducation...); le temps fort pour la valorisation de la pratique amateur, inscrit dans le Schéma des enseignements artistiques, relèvera également de cette rubrique. Pour la mise en œuvre de ces évènements, un crédit de **13 000 €** est sollicité en 2019.

En résumé, au total, **13 000 € de CP** sont sollicités au titre de la politique L024 du BP 2019.



## II. Patrimoine

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur du patrimoine haut-rhinois pour le préserver, le restaurer, le valoriser, le transmettre dans l'objectif de favoriser son accessibilité à tous les publics et développer l'attractivité culturelle, touristique et économique des territoires. Afin d'accompagner davantage les territoires dans leurs projets de valorisation de leur patrimoine, le Conseil départemental a souhaité amplifier sa politique en adoptant un véritable Plan Patrimoine pluriannuel sur 10 ans, lors de sa séance plénière du 14 décembre dernier : le Plan Patrimoine 68. Il s'agit d'un dispositif territorialisé, sur un périmètre d'intervention élargi, en faveur principalement du patrimoine protégé qui s'inscrit dans une stratégie à l'échelle alsacienne.

### A. Les grandes tendances et objectifs 2019

Avec une enveloppe reventilée en fonctionnement et en investissement et le nouveau Plan Patrimoine 68, le Conseil départemental entend poursuivre son soutien en faveur de la filière castrale, muséale et mémorielle tout en mettant l'accent sur les dépenses d'investissement, notamment pour la préservation du patrimoine protégé. A cette fin, il agira pour :

- intervenir, au titre du Plan Patrimoine 68 sur 4 volets : les châteaux-forts, les sites remarquables, le patrimoine de territoire et les maisons anciennes alsaciennes, dans un cadre territorialisé,
- développer le réseau des veilleurs, l'ingénierie et le soutien à la filière castrale, avec une approche alsacienne,
- concrétiser la stratégie de « réussite éducative pour tous » en faveur de la jeunesse au titre des politiques patrimoniales, par l'organisation d'une journée « collège au château » et la poursuite du soutien aux actions de médiation en faveur des collégiens, proposées par les structures patrimoniales partenaires, notamment par les musées,
- valoriser, avec les acteurs locaux, la démarche de labellisation UNESCO des sites de mémoire, dont le dossier a été reporté à un examen en 2021, par le Comité mondial du Patrimoine en juillet 2018,
- assurer nos engagements juridiques et financiers vis-à-vis des structures dont le Conseil départemental du Haut-Rhin est membre (syndicats mixtes, Alsace Archéologie...).

Pour la mise en œuvre de ces politiques, un crédit global de **2 715 500 €** de CP est sollicité pour 2019 (en augmentation de 13,30 % par rapport à 2018). Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE PATRIMOINE	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019-2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
PATRIMOINE CASTRAL (D611 et D711)	752 913 €	714 500 €	573 000 €	-141 500 €	-19,80%		
PATRIMOINE MEMORIEL (D711 et D811)	23 750 €	34 250 €	35 250 €	1 000 €	2,92%		6 000 €
MUSEES (D711)	965 000 €	970 000 €	977 000 €	7 000 €	0,7%		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT PATRIMOINE</b>	<b>1 741 663 €</b>	<b>1 718 750 €</b>	<b>1 585 250 €</b>	<b>-133 500 €</b>	<b>-7,8%</b>		<b>6 000 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE PATRIMOINE	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Plan Patrimoine 68 (D211)	- €	- €	300 000 €	300 000 €		9 000 000 €	
Patrimoine castral (D211)	30 000 €	171 000 €	378 000 €	207 000 €	121,1%	348 000 €	
Musées (D214)	182 000 €	182 000 €	202 250 €	20 250 €	11,1%		
Ecomusée (D215)	250 000 €	250 000 €	250 000 €	- €	0,0%		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT PATRIMOINE</b>	<b>603 880 €</b>	<b>603 000 €</b>	<b>1 130 250 €</b>	<b>527 250 €</b>	<b>87,4%</b>	<b>9 348 000 €</b>	

### B. Les domaines de la politique

#### 1. Patrimoine protégé (D011)

##### *a) Patrimoine castral et de mémoire (D611 et D711) - dépenses de fonctionnement*

Les crédits de fonctionnement en faveur de la politique castrale et de mémoire englobent principalement le soutien aux syndicats mixtes du Holhandsbourg et du mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck, à l'établissement public interdépartemental Archéologie Alsace (AA), à l'historial du Hartmanswillerkopf pour sa saison culturelle ainsi qu'à la fédération des sociétés d'histoire pour son activité culturelle et pédagogique. Ils permettent également de financer la fourniture de petits équipements pour le réseau des veilleurs de châteaux, animé par le Conseil départemental.

Un total de crédits de paiement de **573 000 €** est sollicité pour la mise en œuvre de ces différents soutiens, qui contribuent à l'animation du patrimoine haut-rhinois et alsacien en diminution de plus de 140 000 €, en raison notamment d'une nouvelle ventilation entre crédits de fonctionnement (344 000 €) et d'investissement (348 000 €) en faveur d'Archéologie Alsace (en 2018, 520 000 € en fonctionnement et pas de crédits d'investissement).

En résumé, 573 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2019.

##### *b) Patrimoine castral et de mémoire (D211) - dépenses d'investissement*

Le crédit de 378 000 € permettra d'allouer une subvention constante d'investissement de 30 000 € au syndicat mixte du Holhandsbourg et de 348 000 € à Archéologie Alsace, dont 172 000 € de crédits supplémentaires qui pourront être mobilisés pour un soutien renforcé et exceptionnel en 2019, en anticipation sur les années 2020 et 2021, pour financer des dépenses liées à des projets visant la réalisation d'économies de fonctionnement pour orienter l'établissement dans le sens de la transition écologique.

En résumé, 378 000 € de CP et 348 000 d'AP sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***c) Patrimoine mémoriel (D711, D811) – dépenses de fonctionnement***

Les crédits de fonctionnement en faveur du patrimoine mémoriel permettent au Département de soutenir des structures œuvrant dans ce secteur telles que le Centre de recherche pour l'histoire des familles (CRHF), les associations Mémoire des images réanimées d'Alsace (MIRA), Réseau et site Vauban ainsi que des actions de valorisation de ce patrimoine, notamment les sites de mémoire de la Première guerre mondiale. Pour la poursuite de cette politique mémorielle, **35 250 € de CP** et **6 000 € d'AE** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***d) Musées (D711) – dépenses de fonctionnement***

Les crédits de fonctionnement pour la politique muséale permettent de soutenir des musées à rayonnement départemental et au-delà tels que notamment le musée d'impression sur étoffes (MISE) et de l'Automobile à Mulhouse, Unterlinden à Colmar, l'Ecomusée d'Ungersheim, le carreau Rodolphe, le parc de Wesserling, ... au travers de conventions de partenariats. Au-delà des activités de diffusion, le Département y met l'accent sur les actions de médiation en faveur du public relevant de ses compétences, notamment les collégiens et les personnes âgées, en situation de handicap ou en fragilité sociale.

Un crédit de **977 000 €**, en légère hausse (970 000 € en 2018), est sollicité pour la poursuite de ce dispositif, qui contribue à la réduction des inégalités d'accès à la culture.

En résumé, **977 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***e) Plan Patrimoine 68 (D211) – dépenses d'investissement***

Le Plan Patrimoine 68 voté par l'assemblée départementale le 14 décembre 2018, remplace le dispositif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les investissements en faveur de certains travaux intérieurs réalisés sur le patrimoine historique. Afin d'élargir ce dispositif et d'accompagner plus fortement les territoires dans leurs projets de valorisation du patrimoine, le nouveau Plan Patrimoine 68, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, permettra de soutenir le patrimoine au titre de 4 rubriques : les châteaux-forts, les sites remarquables, le patrimoine de territoire (patrimoine protégé au titre des monuments historiques pour ces 3 rubriques) et les maisons anciennes alsaciennes, selon des modalités précisées dans le règlement départemental, également voté le 14 décembre.

Pour concrétiser ce Plan, un budget global de **9 000 000 €** pour 10 ans est inscrit en Autorisation de Programme (AP). Pour 2019, un total de crédits de paiement de **300 000 €** est sollicité.

Il est précisé que ce Plan Patrimoine 68 prévoit que l'enveloppe globale de crédits est répartie entre 4 territoires de vie tels qu'arrêtés ce jour à l'occasion de l'examen du rapport concernant « la politique de développement territorial en faveur de l'attractivité et de la proximité ». Délégation est également donnée à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et pour définir ou modifier, en tant que de besoin, les modalités de répartition de l'enveloppe entre les 4 territoires de vie.

A noter que les crédits pour financer les investissements sur le patrimoine appartenant au Département, sont inscrits à la Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DILLO) pour un montant de 610 000 € en crédits de paiement en 2019. Par ailleurs, des crédits d'investissements sont également inscrits en crédits de paiement, à la Direction de l'Education, de la Culture et des Sport (DECS) pour le

site de Wesserling appartenant au Département, dont la gestion est confiée à l'association de gestion. (Voir supra).

En résumé, pour le Plan Patrimoine 68, **300 000 € de CP et 9 000 000 d'AP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, **2 263 250 € de CP** (dont 678 000 € en investissement et 1 585 250 € en fonctionnement), **9 348 000 d'AP** et **6 000 € d'AE** sont sollicités pour la politique D011 au titre du BP 2019.

## **2. Musées et Edifices culturels (D014 et D015)**

### ***a) Musées (D214 et D215) – dépenses d'investissement***

Le programme pour l'investissement en faveur des musées concerne, comme évoqué en supra, le site de Wesserling et l'Ecomusée de Ungersheim, au terme de conventions pluriannuelles, ainsi que le mémorial d'Alsace Moselle, le Département étant membre de ce syndicat mixte. A ce titre, un crédit de **452 250 €** est sollicité pour honorer les engagements juridiques du Département.

En résumé, au total, **452 250 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019, dont 202 250 € pour la politique D014 et 250 000 € pour la politique D015.

## **III. Lecture publique**

La Médiathèque départementale est en charge du développement de la lecture publique au service de la population haut-rhinoise. Elle accompagne la création et le développement de bibliothèques structurantes pour un maillage équilibré du territoire et un accès simplifié aux outils de diffusion culturelle. Elle complète les collections des bibliothèques pour une offre actualisée et diversifiée pour tous les âges. Elle propose un programme annuel de formation initiale et continue aux équipes partenaires et organise des actions de médiation favorisant le lien social et l'éveil culturel.

Dans les territoires non encore équipés de bibliothèques structurantes, la Médiathèque propose un service de prêt direct aux usagers.

### **A. Les grandes tendances et objectifs 2019**

L'année 2019 verra l'aboutissement du travail de réflexion et de concertation engagé en 2018 pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma lecture qui posera les grandes orientations de travail du Service de la Lecture Publique pour les cinq prochaines années.

Au regard de l'enjeu de société que représente le développement de la lecture et un accès aisé aux outils culturels et au livre en particulier, le Conseil départemental souhaite engager à compter de 2019 un nouveau plan d'actions concerté avec les partenaires du livre.

Les axes du schéma s'articuleront autour de l'ambition commune d'une offre de lecture adaptée à tous les publics et répartie de manière équilibrée sur les territoires.

Dans cette perspective, le schéma inclura un nouveau dispositif de soutien aux projets de médiathèque structurantes.

Les principes de collaboration des bibliothèques du Haut-Rhin y seront redéfinis dans un souci d'amélioration du service rendu aux publics et une attention particulière sera apportée aux actions en faveur de la jeunesse et des publics empêchés.

L'organisation du service se devra d'être adaptée aux enjeux du schéma : l'ensemble des procédures de travail seront revues et les outils de gestion (Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)) adaptés aux nouveaux besoins.

La desserte de prêt direct sera repensée et articulée avec les services proposés par les médiathèques.

Les collaborations thématiques (action culturelle, formation) avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin seront renforcées, et les bases d'une réflexion conjointe sur un projet de Bibliothèque Numérique de Référence à l'échelle de l'Alsace seront posées.

Enfin le schéma prendra aussi en compte la consolidation de l'action de la Médiathèque du Sundgau et de son rayonnement en matière d'action culturelle.

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme et permettre la prise en compte des orientations stratégiques du schéma, il est proposé l'inscription d'une enveloppe globale de crédits de paiement de **712 610 €, dont 183 610 € en section de fonctionnement, et 529 000 € en section d'investissement**. La baisse conséquente en fonctionnement (-62,2% par rapport à 2018) s'explique par l'inscription de 90% des dépenses d'acquisition de documents en section d'investissement, complétée par une baisse de 7.8% des dépenses d'acquisition, poursuivant ainsi l'effort engagé en 2017 (-7%).

Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019-2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Acquisition et équipement de prêts / prestation reliure	346 668 €	350 050 €	49 303 €	-300 747 €	-85,9%		- €
Organismes de formation	15 124 €	13 000 €	15 500 €	2 500 €	19,2%		- €
Action culturelle et frais annexes (prestations, salaires, cotisations sociales, remboursement de frais, publicité, redevances,...)	62 882 €	80 000 €	74 800 €	-5 200 €	-6,5%		- €
Fonctionnement de la Médiathèque Départementale	20 901 €	23 150 €	25 177 €	2 027 €	8,8%		- €
Mise à disposition de personnel de la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque du Sundgau	19 795 €	18 000 €	17 330 €	-670 €	4,0%		-1 670 €
Evènementiel (frais de réception,...)	990 €	1 500 €	1 500 €	- €	0%		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT LECTURE PUBLIQUE</b>	<b>466 360 €</b>	<b>485 700 €</b>	<b>183 610 €</b>	<b>-302 090 €</b>	<b>-62,2%</b>		<b>-1 670 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

POLITIQUE PATRIMOINE	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Matériel d'animation	1 419 €	5 000 €	15 000 €	10 000 €	200,00%	34 251,50 €	
Acquisition d'ouvrages	- €	- €	264 000 €	264 000 €		264 000 €	
Subventions médiathèques (biens mobiliers, matériel et études)	- €	- €	50 000 €	50 000 €		150 000 €	
Subventions médiathèques (bâtiments et installations)	- €	- €	200 000 €	200 000 €		600 000 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT LECTURE PUBLIQUE</b>	<b>2 819 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>529 000 €</b>	<b>524 000 €</b>	<b>10480,00%</b>	<b>1 048 251,50 €</b>	

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Politique	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Recettes diverses des Médiathèques du Sundgau et de Colmar	15 518 €	11 900 €	12 350 €	450 €	3,78%		- €
Participation de la société des amis de la bibliothèque départementale	- €	8 000 €	8 000 €	- €	0,00%		- €
Participation Contrat Territoire Lecture	- €	- €	12 000 €	12 000 €			24 000 €
Participation de la Communauté de communes du Sundgau - Médiathèque du Sundgau	93 390 €	126 293 €	181 272 €	54 979 €	43,53%		-1 670 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT LECTURE PUBLIQUE</b>	<b>110 048 €</b>	<b>146 193 €</b>	<b>213 622 €</b>	<b>67 429 €</b>	<b>46,12%</b>		<b>22 330 €</b>

## B. Les domaines de la politique « Médiathèque départementale » (D032)

### 1. Acquisition et équipement de prêts (D632) – dépenses de fonctionnement

La constitution et le renouvellement de l'offre documentaire est une des missions de base de la Médiathèque départementale. Ce sont ainsi plus de 18 000 documents qui ont été acquis en 2018 et mis à disposition du public : 15 586 livres, 1 205 CD, 1 227 DVD, 150 périodiques.

En 2019, la révision des collections et un nouvel ajustement sur le programme d'acquisition permet d'envisager une économie d'inscription de crédits d'acquisition

documentaire de 7% par rapport à 2018. Ce sont ainsi 313 303 € qui seront dédiés à cette rubrique.

Par ailleurs, 90% des crédits d'acquisition de documents pouvant intégrer la section d'investissement (264 000 €), c'est une somme de **49 303 €** qui est sollicitée en fonctionnement (soit -85,92 % par rapport à 2018).

## **2. Organismes de formation (D632) – dépenses de fonctionnement**

La formation, qui vise à une meilleure qualification des équipes des bibliothèques partenaires, est un axe de travail important de la Médiathèque.

En 2018, 35 jours de formation ont été programmés sur des thématiques variées. Quelques 200 stagiaires ont participé à des temps consacrés à divers sujets professionnels, comme la connaissance des littératures étrangères, la gestion des bibliothèques, les usages liés aux ressources numériques ou encore l'organisation d'un programme d'action culturelle. En 2019, en concertation avec les bibliothèques partenaires, un programme de 25 nouvelles formations (40 journées de stage) alliant formation de base au métier de bibliothécaire et formations thématiques sera proposé. L'accent sera mis sur les usages du numérique et le rôle social des bibliothèques. Le renforcement attendu de cette mission dans le cadre du nouveau schéma lecture s'accompagne d'une hausse de 2 500 € du budget affecté (+19%).

Ainsi, un crédit de **15 500 €** est sollicité, en 2019, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces formations.

## **3. Action culturelle et frais annexes (D632) – dépenses de fonctionnement**

### ***a) Animation et frais annexes (D721)***

Les actions proposées par la Médiathèque départementale à ses bibliothèques partenaires viennent compléter l'offre culturelle du réseau et visent à inscrire les bibliothèques dans leur environnement culturel et associatif comme des espaces de lien social et d'ouverture culturelle.

Les actions menées à la Médiathèque du Sundgau bénéficient à la population de son territoire et participent d'expérimentations nouvelles, dont le réseau des bibliothèques vient s'enrichir d'année en année.

En 2019, la Médiathèque départementale reconfigurera son approche de l'action culturelle dans le cadre du nouveau schéma de lecture publique, allant vers toujours plus de partenariat et de transversalité dans son approche.

Parmi les principales manifestations organisées par la Médiathèque départementale en 2019, il convient de citer :

- « Le 68 fait des bulles » action autour de la bande dessinée et des adolescents qui se déroule en mars ;
- Bibliothèques A la Une » du 16 au 30 mars autour de la thématique « une société plus solidaire » ;
- Un partenariat renforcé avec la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin autour de l'opération dédiée au conte : VOOLP (Vos Oreilles Ont La Parole).

La Médiathèque participera aussi au Festival du Livre de Colmar, avec des accueils d'auteurs jeunesse dans les collèges, et s'associera aux bibliothèques du réseau qui s'inscriront dans la manifestation nationale « Nuit de la lecture ».

La Médiathèque départementale du Sundgau proposera, quant à elle, un programme mensuel tout public d'expositions, de rencontres, débats, projections, auquel viendront s'ajouter les animations régulières à destination du jeune public (heure du conte, bébés lecteurs, après-midi jeux-vidéos, apprentissage de l'allemand, etc.).

Un crédit de **74 800 €** est sollicité en 2019 (80 000 € en 2018) pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, tant celles portées par le site de Colmar que par la Médiathèque du Sundgau.

#### **4. Fonctionnement de la médiathèque (D632) – dépenses de fonctionnement**

Afin d'assurer le fonctionnement de la Médiathèque départementale, des crédits, estimés à **25 177 €**, sont sollicités. Ils concernent notamment l'acquisition de documentations techniques et professionnelles et permettent l'achat de sacs recyclables et de cartes de lecteur.

#### **5. Mise à disposition du personnel de la Ville d'Altkirch au profit de la médiathèque du Sundgau (D832) – dépenses de fonctionnement**

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel par la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque départementale du Sundgau, une convention a été signée entre le Département et la ville d'Altkirch, pour une durée de 3 ans, du 16 août 2016 au 15 août 2019.

Elle définit les obligations du Département en matière de remboursement du coût des personnels municipaux de la Ville d'Altkirch. Il s'élève en 2019 à **17 330 € de CP**. Le versement s'effectuera deux fois par an, après édition par la Ville d'Altkirch d'un titre de recettes.

Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement compensées par une recette versée par la Communauté de communes du Sundgau. L'**AE**, initialement prévue de 19 000 €, est réduite de **1 670 €**.

#### **6. Evènements liés à la Lecture publique (L024) – dépenses de fonctionnement**

Afin de favoriser la visibilité de l'action du Département en faveur de la lecture publique, il est prévu d'organiser des manifestations événementielles. Pour la mise en œuvre de ces évènements, un crédit total de **1 500 €** est sollicité en 2019.

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement, **183 610 € de CP (et – 1670 € d'AE)** sont sollicités au titre du BP 2019 (dont 182 110 € pour la politique D032 et 1 500 € pour la politique L024).

#### **7. Aide à l'aménagement et à la création de médiathèques (D232) – dépenses d'investissement**

La perspective du nouveau schéma lecture et sa mise en œuvre au printemps 2019 réclame de premières orientations stratégiques en matière d'investissement dès le BP 2019.

L'accompagnement du Département à la construction et à l'équipement de médiathèques structurantes dans les zones encore éloignées de la lecture, dans le cadre de priorités départementales définies et limitées à ces priorités, est un élément majeur d'une nouvelle démarche d'accompagnement des territoires en matière de lecture publique.



Un soutien renforcé aux communes et communautés de communes engagées dans des efforts en faveur de la lecture tant par un accompagnement financier que dans l'ingénierie de projet, la formation des bibliothécaires, une politique documentaire concertée ou encore l'action culturelle en réseau, sont essentiels à la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la lecture exigeante et concertée entre les différents niveaux de collectivités impliquées.

Ce dispositif sera présenté en séance plénière en même temps que l'adoption du schéma de lecture publique.

Une autorisation de programme de **750 000 €** sur trois ans et un crédit de paiement de **250 000 €** en 2019 sont sollicités pour l'accompagnement d'un projet structurant identifié (création bâtiment + aménagement mobilier).

## **8. Investissements de la médiathèque (D132) – dépenses d'investissement**

### ***a) Acquisition d'ouvrages (D132)***

L'inscription en 2019 du budget dédié aux acquisitions de documents en section d'investissement (et non en fonctionnement comme les années précédentes) permettra la récupération du FCTVA sur les sommes engagées et participe de l'harmonisation des pratiques avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin qui procédera de la même manière à compter de 2019.

Un budget de **264 000 €** (en autorisation de programme et crédits de paiement) est demandé pour les acquisitions d'ouvrages nouveaux ayant pour objet de compléter le fonds documentaire.

### ***b) Matériel d'animation (D132)***

Les matériels d'animation proposés aux bibliothèques sont très sollicités et sont d'une usure rapide (panneaux d'exposition, butaï kamishibaï, tapis de lecture, etc.).

Un crédit de paiement de **15 000 €** (45 000 € en 2018) sera affecté à la mise à niveau des matériels d'animation proposés au réseau des bibliothèques et en particulier utilisés par la Médiathèque du Sundgau. En outre, **34 251,50 €** d'AP sont sollicités.

### ***c) Pour mémoire : réinformatisation de la Médiathèque de Colmar (Budget DSI)***

Dans la perspective d'un rôle prégnant du Service de la Lecture publique en matière de maîtrise de la circulation des collections dans le Département, le changement d'un logiciel de gestion devenu totalement obsolète devient urgent, d'autant que l'harmonisation du fonctionnement de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin avec la Médiathèque du Haut-Rhin réclame une convergence des matériels.

Un budget de **150 000 €** est envisagé à cet effet en 2019 sur le budget de la Direction des Systèmes d'Information.

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, **529 000 € de CP** et **1 048 251,50 € d'AP** sont sollicités pour la politique D032 au titre du BP 2019.

## **9. Remboursement par la Communauté de Communes du Sundgau du personnel mis à disposition (D832) et du coût de fonctionnement de la médiathèque du Sundgau (D732) – recettes de fonctionnement**

La participation financière de la Communauté de communes du Sundgau aux frais de personnel mis à disposition et du coût de fonctionnement de la Médiathèque du Sundgau, conformément à la convention signée le 11 avril 2017 avec le Département, est estimée à **181 272 €**, dont 17 330 € pour le personnel mis à disposition. L'**AE** est réduite de **1 670 €**.

## **10. Participation Contrat Territoire Lecture (D832) – recettes de fonctionnement**

L'engagement avec l'Etat en 2018, et ce pour deux ans, d'un Contrat Territoire Lecture au bénéfice du développement de l'activité culturelle de la Médiathèque du Sundgau engendre une recette de **12 000 €** en 2019. Au final, **12 000 € de CP** et **24 000 € d'AE** sont sollicités au titre du BP 2019.

## **11. Autres recettes des médiathèques de Colmar et du Sundgau (D632) – recettes de fonctionnement**

Les abonnements des lecteurs de la Médiathèque du Sundgau viennent aussi abonder cette recette pour un montant de **12 350 €**, estimation légèrement supérieure à 2018 (11 900 €).

En outre, une participation financière aux actions culturelles mises en œuvre par le Service de la Lecture Publique est prévue de la part de la Société des Amis de la Bibliothèque départementale pour un montant de **8 000 €**.

En résumé, **20 350 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, en recettes de fonctionnement, **213 622 € de CP** et **22 330 € d'AE** (24 000 € – 1670 €) sont sollicités pour la politique D032 au titre du BP 2019.

## **IV. Archives départementales**

Mémoire du Département mais aussi arsenal de l'administration, les Archives départementales contrôlent, collectent, classent, conservent, communiquent et valorisent des documents qui vont du VI<sup>e</sup> siècle à nos jours, archives des administrations qui ont œuvré dans le cadre du Département mais aussi archives privées.

### **A. Les grandes tendances et objectifs 2019**

Les Archives départementales sont d'abord naturellement présentes dans les grands chantiers de la collectivité que sont la numérisation des dossiers sociaux et la mise en place du règlement général pour la protection des données. Elles suivent en effet les documents dès leur création afin d'en assurer une gestion optimale.

Au-delà elles contribuent à la valorisation du patrimoine départemental par des expositions ou d'autres manifestations.

En 2019 sont prévus :

- La circulation dans 5 collèges du département (Collège d'Altkirch, Collège Forlen de Saint-Louis, Collège de Cernay, Collège de Bourtzwiller, Collège de Sainte Marie aux Mines) et dans d'autres lieux du dôme numérique développé avec les Dominicains de Haute-Alsace et de l'exposition itinérante (sur bâches) réalisée avec les Archives départementales du Bas-Rhin. Cette exposition intitulée « 1918-1925. Les Alsaciens. Paix sur le Rhin ? » est d'abord présentée (novembre-décembre 2018) dans le hall de l'Hôtel du Département.
- La montée en puissance du portail Internet avec la mise à disposition de nouvelles données, comme les registres paroissiaux, et un enrichissement des contenus destinés aux collèges. En 2018 les fiches matricules reconstituées des classes 1893-1921 ont été mises en ligne sur le portail des archives et par ailleurs indexées et intégrées au Grand Mémorial.
- Un mini-site de 50 vidéos sur l'histoire de l'Alsace réalisé avec l'INA sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2019-2020.
- Toujours dans le domaine de la valorisation, les lectures d'archives, dont les premières ont lieu en 2018, seront développées.

Pour la mise de ces politiques, un crédit global de **125 000 €** est sollicité pour 2019 (83 000 € en 2018). L'augmentation est liée à la prise en compte sur le budget des archives de la circulation du dôme numérique dans les collèges (56 200 €).

Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019-2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Fournitures de petits équipements pour restauration de documents et animation	1 846	10 000	2 500	-7 500	-75,0%	-	-
Entretien, maintenance et prestations de services	13 529	10 500	9 800	-700	-6,7%	-	-
Documentations générales et techniques	14 613	17 000	1 000	-16 000	-94,1%	-	-
Animation (Lectures, « 50 nuances d'archives »,...)	-	6 000	10 000	4000	66,7%	-	-
Exposition "Les Alsaciens"	-	-	56 200	56200		-	-
Evènementiel	-	1 500	500	-1 000	66,7%	-	-
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ARCHIVES</b>	<b>31 562</b>	<b>45 000</b>	<b>80 000</b>	<b>35 000</b>	<b>77,8%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses courantes	18 744	30 000	30 000	0	0,0%	-8 295,74	-
Exposition "Les Alsaciens"	-	50 000	-	-50 000	-100,0%	-	-
Ouvrages	-	-	15 000	15000		15 000,00	-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT ARCHIVES</b>	<b>18 744</b>	<b>80 000</b>	<b>45 000</b>	<b>-35 000</b>	<b>43,8%</b>	<b>6 704,26</b>	<b>-</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019-2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles	AE nouvelles
Reproduction de documents / photocopies	805	2 000	2 000	0	0,0%	0	
Vente d'ouvrages	2 923	2 000	1 000	-1000	-50,0%	0	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ARCHIVES</b>	<b>3 728</b>	<b>4 000</b>	<b>3 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>-25,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## B. Les domaines de la politique Archives départementales

### 1. Archives départementales – investissement direct (D041)

#### *a) Dépenses courantes d'investissement (D141)*

Il s'agit de l'acquisition de matériels de conditionnement et de conservation (y compris matériels photographiques) ou de la montée en charge des bases de données (numérisation). Dans ce cadre, **30 000 € de CP** (et **- 8 295,74 € d'AP**) sont sollicités au titre du BP 2019.

#### *b) Acquisition d'ouvrages – dépenses d'investissement (D141)*

Pour la première année les acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque de recherche des archives sont en investissement (alors que jusqu'à présent elles étaient en fonctionnement).

Pour ce faire, **15 000 € de CP et 15 000 € d'AP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, **45 000 € de CP** et **6 704,26 € d'AP** (15 000 € – 8295,74 €) sont sollicités au titre du BP 2019.

## **2. Fonctionnement courant (D041)**

### ***a) Fournitures de petits équipements pour restauration de documents et animation - dépenses de fonctionnement (D641)***

Il s'agit de fournitures pour des réparations de petite ampleur. Dans ce cadre, **2 500 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***b) Entretien, maintenance et prestations de services - dépenses de fonctionnement (D641)***

L'entretien des machines de lecture de microfilms reste coûteux mais l'abandon progressif de ce support va permettre la diminution de cette dépense. Dans ce cadre, **9 800 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***c) Documentation générale et technique (bibliothèque, achat de livres et documentation) - dépenses de fonctionnement (D641)***

Certains ouvrages spécifiques continueront à être acquis en fonctionnement. Pour ce faire, **1 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***d) Exposition "Les Alsaciens" - dépenses de fonctionnement (D641)***

L'exposition organisée avec les Archives départementales du Bas-Rhin présente un panorama de la situation des Alsaciens entre 1918 et 1925. L'exposition de Colmar comprend un dôme numérique élaboré avec les Dominicains de Haute-Alsace dans lequel est diffusé un mapping vidéo. Les dépenses sur l'exercice 2019 concernent la circulation du dôme dans des collèges et d'autres établissements, soit les frais de montage, démontage, de gardiennage et d'assurance. Dans ce cadre, **56 200 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***e) Animation Lecture d'archives - dépenses de fonctionnement (D641)***

Des documents des archives sont lus par des comédiens lors d'un spectacle, manière vivante de faire connaître les richesses des archives. Dans ce cadre, **10 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

### ***f) Photocopies, vente d'ouvrages - recettes de fonctionnement (D641)***

Les ventes d'ouvrages, de copies ou de numérisation constituent les recettes ordinaires. Elles sont estimées à 3 000 €. C'est pourquoi, **3 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

## **3. Evènements liés aux archives départementales (L024)**

### ***Evènementiel (L624)***

Pour pouvoir mettre en œuvre des manifestations évènementielles, **500 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019.

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement, **80 000 € de CP** sont sollicités au titre du BP 2019, dont 79 500 € pour la politique D041 et 500 € pour la politique L024.

## V. Conclusion

Ci-dessous, le tableau de synthèse des crédits dédiés à chaque politique :

Culture et Patrimoine	DF	RF	DF nettes	DI	RI	DI nettes
Développement culturel (371)	3 973 000 €	- €	3 973 000 €	500 000 €	- €	500 000 €
Patrimoine (014)	1 585 250 €	- €	1 585 250 €	1 130 250 €	- €	1 130 250 €
Lecture publique (025)	183 610 €	213 622 €	- 30 012 €	529 000 €	- €	529 000 €
Archives départementales (018)	80 000 €	3 000 €	77 000 €	45 000 €	- €	45 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 821 860 €</b>	<b>216 622 €</b>	<b>5 605 238 €</b>	<b>2 204 250 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 204 250 €</b>

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique « Culture et Patrimoine » :
  - en dépenses :
    - fonctionnement : 5 821 860 € de crédits de paiement (CP) et 85 330 € d'autorisations d'engagement (AE) ;
    - investissement : 2 204 250 € de CP et 10 492 955,76 € d'autorisations de programme (AP) ;
  - en recettes :
    - fonctionnement : 216 622 € de CP et 22 330 € d'AE.
- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;
- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre :
  - de l'exécution et le suivi du budget 2019 ;
  - de la définition ou la modification de critères des appels à projets en matière culturelle et patrimoniale ;
  - des éventuelles modifications de l'échéancier de versement de la subvention à la Ville de Colmar, pour le projet de Centre Européen du Livre ;

- ❖ Modifier la date limite de dépôt des demandes de subventions « Culture » qui devront dorénavant parvenir au Conseil départemental au moins trois mois avant le début de la manifestation et au plus tard le 31 juillet de l'année en cours, pour pouvoir être instruits et présentés au titre de cette rubrique dans l'année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT